



avec le soutien de la Caisse des Dépôts, de la Région Ile-de-France et du Crédit Coopératif.

**3<sup>ème</sup> Edition,**  
publiée dans le quotidien *la Croix*,  
daté lundi 7 novembre 2005



# Sommaire

PRESENTATION DE LA 3 <sup>EME</sup> EDITION .....	5
LES FRANÇAIS ET L'EPARGNE SOLIDAIRE .....	7
EPARGNE SOLIDAIRE : LA MAITRISE DE SON ARGENT .....	11
LES ACTEURS DU SECTEUR ET LEUR POIDS DANS LE CIRCUIT DES FINANCES SOLIDAIRES .....	13
FINANSOL, LE COLLECTIF ASSOCIATIF FRANÇAIS DES FINANCES SOLIDAIRES .....	17
LA CROIX, SUPPLEMENT HEBDOMADAIRE « ECONOMIE & ENTREPRISES » .....	19
CAISSE DES DEPOTS, UN SOUTIEN DIVERSIFIE ET DECENTRALISE .....	21
REGION ILE-DE-FRANCE, UNE REGION PLUS HUMAINE .....	23
CREDIT COOPERATIF : LA BANQUE AU CŒUR DES SOLIDARITES .....	25



ANNEXE I : LE LABEL FINANSOL <small>label d'épargne solidaire</small> .....	27
ANNEXE II. GLOSSAIRE .....	29
POUR ALLER PLUS LOIN .....	31





## Présentation de la 3<sup>ème</sup> Edition

Depuis 2002, Finansol a mis en place l'Observatoire des finances solidaires permettant au secteur de se doter d'un outil de collecte et de consolidation de l'ensemble des informations qu'il rassemble. Chaque année, cet Observatoire publie le résultat de ses recherches à travers le *Baromètre des finances solidaires*.

Co-réalisé par Finansol et le quotidien *la Croix*, le *Baromètre des finances solidaires* est édité sous forme d'un tiré à part *la Croix* ; il sera également intégralement publié dans le cahier "Economie & Entreprises" du quotidien *la Croix* daté du lundi 7 Novembre 2005. Sa production est soutenue par la Caisse des Dépôts, la Région Ile-de-France et le Crédit Coopératif.

Cette troisième édition du *Baromètre des finances solidaires* souligne particulièrement l'utilisation faite de cette épargne et, comporte quelques nouveautés :

1. Un zoom sur la région Ile-de-France montre l'engagement des Franciliens dans le secteur, leurs attentes et les réalisations de ce territoire. Pour appuyer ce focus, les témoignages sont tous issus d'expériences financées dans la région.
2. Un encadré présente le « Guide des initiatives soutenues par l'épargne solidaire » (à découvrir sur [www.finansol.org](http://www.finansol.org)), nouvel outil désormais disponible sur Internet pour mieux comprendre le fonctionnement, la « traçabilité » et la finalité des circuits des finances solidaires.
3. Le Baromètre dévoile le montant que les Français seraient prêts à placer dans ce type d'épargne et quels secteurs ils souhaiteraient soutenir via leur épargne.

Comme chaque année, le Baromètre met en perspective la situation de l'épargne solidaire en mesurant la notoriété du secteur et analysant son évolution. Il fait également le point sur les attentes des Français vis-à-vis de cette épargne et les réponses que le secteur apporte à leurs préoccupations. Il offre ainsi quatre types d'informations :

1. Des données objectives issues :
  - a. des résultats de l'enquête « Les Français et l'épargne solidaire » réalisée par l'Institut de sondage Ipsos pour Finansol les 2 et 3 septembre 2005,
  - b. ainsi que de l'Observatoire des finances solidaires à la suite de trois enquêtes effectuées auprès des gestionnaires des produits labellisés Finansol (en janvier, en février et en avril 2005).
2. Des témoignages permettent de découvrir des exemples concrets de projets financés.
3. Des « Repères » proposent quelques clés essentielles pour comprendre le secteur dans sa globalité.
4. La liste complète des produits labellisés Finansol au 30 septembre 2005, accompagnée d'informations fiscales utiles aux futurs épargnants.



# Les Français et l'épargne solidaire

Finansol a chargé l'institut de sondage Ipsos de réaliser une enquête sur les opinions et les attentes des Français vis-à-vis de l'épargne solidaire.

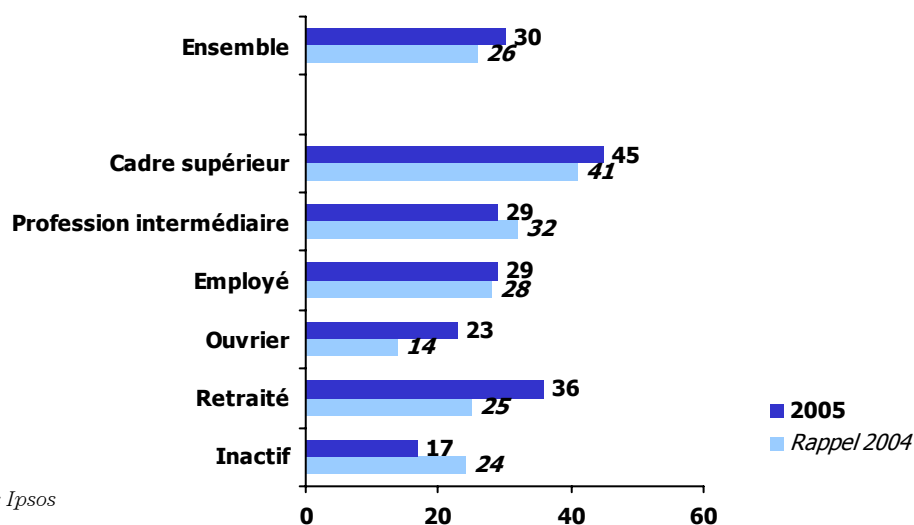
Cette étude a été effectuée les 2 et 3 septembre 2005 sur un échantillon national représentatif de 934 personnes âgées de 18 ans et plus, interrogées par téléphone. Cet échantillon a été constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, après stratification par région et par taille d'agglomération).

## Notoriété : près d'un tiers des Français connaît l'épargne solidaire

**30% des Français déclarent avoir entendu parler de l'épargne solidaire.**

En 2005, la notoriété de l'épargne solidaire poursuit sa progression avec une augmentation de 4 points par rapport à 2004 (26%). En quatre ans elle a plus que doublé, passant de 13% en 2001 à 30% en 2005.

**Un taux de notoriété inégalement réparti au sein de la population française :**



Sources Ipsos

Ce taux est toujours plus important pour les catégories socio-économiques les plus aisées. On constate que 45% des cadres supérieurs, 38% des personnes disposant de revenus nets mensuels de 3000 € et plus et, 39% des personnes ayant au moins un bac + 3 ont entendu parler de l'épargne solidaire.

Par ailleurs, on note cette année, une forte progression de cette notoriété chez les retraités (+ 11 points) ainsi que chez les personnes plus modestes : les ouvriers (+ 9 points), ce qui montre bien que le secteur se démocratise comme nous l'indiquions dans la précédente édition du Baromètre (8 novembre 2004).

Ces résultats sont conformes à l'intérêt croissant que notent Finansol et les acteurs du secteur, notamment via leur travail de promotion, auprès de différents publics.

## L'attrait réel pour les produits d'épargne solidaire en progression

**42% des Français sont prêts à épargner solidaire même si le rendement financier est moindre.**

Après avoir reprécisé en quoi consistait l'épargne solidaire, 42% des français annoncent être prêts à souscrire solidairement, même si l'attrait financier est moindre, du moment que l'épargne est utile. En 2004, un peu plus d'un tiers (36%) l'envisageaient, soit une progression notable du potentiel de développement.

Là encore, on note des disparités liées au statut social des personnes interrogées :

1. 63% des personnes ayant un niveau d'études supérieures souscriraient volontiers,
2. ainsi que 61% des cadres et,
3. 58% des personnes ayant des revenus mensuels nets supérieurs à 3000 €.

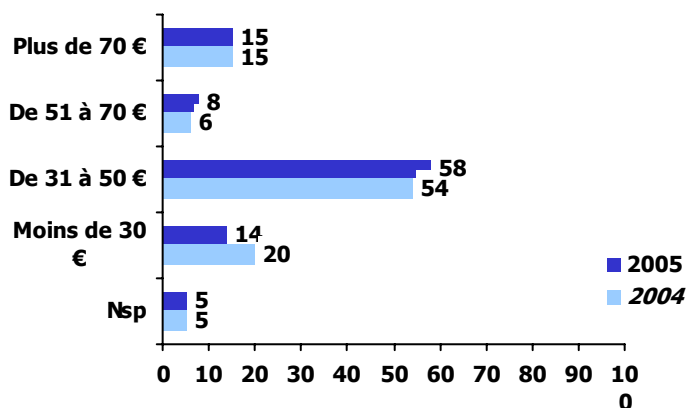
On rappelle que ces catégories socioprofessionnelles qui connaissent davantage l'épargne solidaire, sont logiquement plus disposées à souscrire un produit d'épargne solidaire.

Des disparités sont également liées à l'âge :

50% des 18-24 ans se disent prêts à souscrire, alors qu'ils ne connaissaient pas forcément le concept (12% de notoriété).

Ce capital de sympathie de la part des jeunes était déjà fort en 2004 (42%, soit + 8 points en un an).

**81% des personnes prêtes à épargner solidaire placeraient un tiers et plus de leur épargne solidairement.**



Sources Ipsos

Cet intérêt de principe se traduit également en terme de répartition de l'épargne, puisque en moyenne, sur 100 euros, les personnes interrogées placeraient 53,2 euros sur des produits solidaires. L'épargne solidaire n'est donc pas considérée comme une épargne marginale par les Français et pourrait devenir un mode d'épargne courant.

## Les conditions du passage à l'acte : une demande de label renouvelée

Interrogés sur les facteurs qui pourraient les inciter à investir dans ce type d'épargne, les épargnants potentiels continuent **d'exiger une garantie de la bonne utilisation des fonds recueillis par un label (40%)** en première réponse.

Cependant, ils sont deux fois plus nombreux à exiger **un avantage fiscal** par rapport à l'année dernière. Ainsi, 28% d'entre eux seraient encouragés dans leur démarche grâce à des déductions d'impôts (contre 14% en 2004).

**Recevoir une meilleure information** (16%) est la troisième exigence qu'ils soumettent. Ce travail d'information est donc bien nécessaire notamment pour faire connaître le label et les avantages fiscaux qui existent déjà dans le secteur et répondre à leurs attentes en la matière.

A ces 3 exigences, Finansol et le secteur ont des réponses :



Le **label Finansol**<sup>1</sup>, octroyé aux produits d'épargne solidaire et contrôlé par un Comité de personnalités indépendantes, apporte une première réponse à leurs préoccupations. Il garantit la transparence et la solidarité des produits d'épargne qu'il distingue. A ce jour, 47 produits d'épargne ont le label Finansol.

Des **outils d'informations du public** sont développés, parmi lesquels on retrouve entre autre : les Semaines de l'Epargne Solidaire et le Guide des initiatives soutenues par l'épargne solidaire.

Les Semaines de l'Epargne Solidaire, organisées par Finansol depuis 2003 en région permettent une communication de proximité qui sensibilise au plus près les habitants des territoires visés. Après les régions PACA (novembre 2003), Rhône-Alpes (octobre 2004) et Pays de la Loire (juin 2005), la quatrième édition de la Semaine de l'Epargne Solidaire aura lieu du 26 novembre au 3 décembre 2005 en Ile de France.

Pour pouvoir montrer l'utilité et la « traçabilité » de l'épargne solidaire, Finansol avec les acteurs financiers solidaires viennent de mettre en place sur le site Internet [www.finansol.org](http://www.finansol.org) le « Guide des Initiatives soutenues par l'épargne solidaire » qui recense pour l'instant une partie des projets financés

<sup>1</sup> Voir Glossaire en annexe II. en page 29



par le secteur en Ile de France et à l'étranger. Ce guide permettra aux internautes de venir découvrir les projets qu'ils ont pu financer, voir le parcours des créateurs et bien sûr de pouvoir utiliser les services des entreprises financées.

Les **avantages fiscaux** qui existent actuellement représentent une troisième réponse. Il est en effet possible de bénéficier de réductions d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés en épargnant de façon solidaire. Quelques exemples de réductions fiscales.

#### ▷ **25% de réduction d'impôt sur le revenu pour l'épargne investie dans des actions non cotées**

L'épargne solidaire investie dans des actions non cotées avant le 31 décembre 2006, bénéficie de l'article 199 terdecies-O A du CGI qui permet une réduction d'impôts égale à 25% de l'investissement réalisé dans la limite annuelle de 20 000 € pour un célibataire et de 40 000 € pour un couple. Ainsi, les épargnants particuliers peuvent déduire de leurs impôts 25% de l'épargne qu'ils ont investie dans les produits labellisés Finansol suivants :

- actions dans le capital d'Habitat et Humanisme Développement, dans le capital d'Habitat Solidaires ;
- parts sociales dans le capital d'Autonomie et Solidarité, de la Caisse Solidaire du Nord Pas de Calais, de Garrigue, d'Iés, de La Nef, de la Femu Qui ;
- parts d'indivision des Clubs Cigales.

#### ▷ **66% de réduction d'impôts pour les dons générés par les produits de partage solidaires**

Les produits de partage solidaires bénéficient de l'article 200 du CGI qui permet une réduction d'impôts pour les particuliers de 66% du revenu reversé sous forme de dons, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Cette réduction d'impôts est de 75% pour les associations offrant de l'aide alimentaire, des soins et de l'hébergement aux démunis, dans la limite d'un don de 470€ pour 2005 (article 261 §4,1° du CGI). L'excédent est éligible à la réduction de 66% décrite au paragraphe précédent.

Pour les entreprises, la réduction d'impôts s'élève à 60% du don, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Aujourd'hui, il existe 14 produits de partage solidaires labellisés Finansol qui bénéficient de cet avantage.

#### ▷ **Exonération de l'impôt sur le revenu pour l'épargne solidaire dans un plan d'épargne salariale**

L'épargne salariale investie dans les Fonds Communs de Placement d'Entreprise Solidaires est exonérée d'impôts sur le revenu, de même que leurs revenus financiers et leurs plus-values éventuelles. L'épargne doit être cependant bloquée à moyen terme pour bénéficier de cet avantage (5 ans pour les PEE ou jusqu'à l'entrée en retraite pour les PERCO).

## **La destination souhaitée de l'épargne solidaire collectée : une volonté de soutenir des initiatives en France**

Nous voulions savoir, cette année, vers quels secteurs les Français souhaitent que leur épargne soit orientée.

Le premier point à noter est qu'ils veulent majoritairement soutenir **des initiatives situées en France** (70% contre 30% pour l'aide aux pays du Sud et de l'Est). Parmi les initiatives solidaires développées en France, ils désirent en premier lieu soutenir des **projets innovants** (31%) : comme l'agriculture biologique et ses réseaux de distribution ainsi que ceux du commerce équitable, les projets environnementaux (traitement des déchets, énergie solaire ou éoliennes, ...).... Le logement social (24%) et les « activités d'insertion » (15%) viennent ensuite.

Ces préférences montrent que les Français sont séduits par ce type de placements car ils souhaitent soutenir des projets qui sont proches d'eux et qui peuvent influencer directement sur leurs vies et modes de consommation. Cet attrait pour les projets innovants peut également s'expliquer par la nouveauté de ces secteurs (les énergies renouvelables, l'écohabitation, la géothermie....) qui séduisent de plus en plus de personnes.

La deuxième partie en page 13 du dossier de presse permet de constater si les financements réalisés grâce à l'épargne solidaire sont conformes aux attentes des Français.

## **Zoom sur la région Ile-de-France...**

Les circuits financiers solidaires étant avant tout des circuits de proximité permettant à l'ensemble de ses acteurs (épargnants, banques, acteurs financiers solidaires, porteurs de projets) d'avoir une action concrète au niveau de son territoire ou de son cadre de vie, la déclinaison du Baromètre des Finances Solidaires au niveau régional est apparue naturelle.

Ce premier zoom permet de répondre aux questions suivantes :

Les Franciliens sont-ils plus avertis sur le sujet ? Ont-ils les mêmes attentes que les Français ? Et quelle est la réalité du secteur sur ce territoire ?

### **Les finances solidaires en Ile-de-France :**

18 200 épargnants solidaires mobilisent 142 millions d'euros (soit 23% du total des encours) et ont ainsi permis en 2004 :

- Le financement de 660 initiatives,
- La création ou consolidation de 1200 emplois,
- Le logement de 83 familles.

### **Le potentiel de souscription :**

Avec un taux de notoriété légèrement inférieur à la moyenne nationale (29%), les Franciliens n'en demeurent pas moins intéressés par le secteur, puisque 43% d'entre eux seraient prêts à souscrire un produit d'épargne solidaire. Cet intérêt est encore plus fort pour les habitants de Paris et proche banlieue (45%). Cependant, la sympathie des Franciliens est en baisse (46% en 2004).

Les régions du Sud de la France (Sud-Ouest et le Sud-Est avec 48%) ont un potentiel de souscription plus fort. L'Ile-de-France se situe donc en 3<sup>ème</sup> position.

### **Une demande de label forte :**

La demande de label garantissant la bonne utilisation des fonds est très forte chez les Franciliens : 48% le plébiscite. Elle est la première région à le demander.

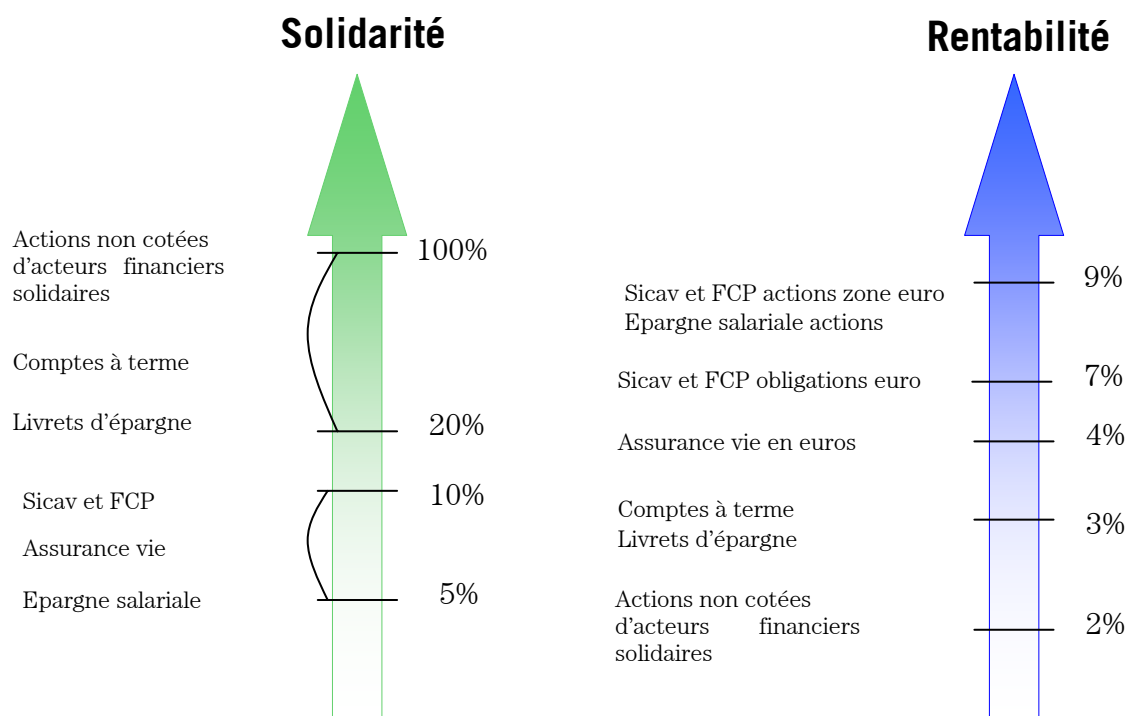
# Epargne solidaire : la maîtrise de son argent

## Les spécificités des produits d'épargne solidaire :

L'originalité des produits d'épargne solidaire labellisés Finansol est double :

1. L'épargnant peut choisir le produit qui lui convient le mieux en dosant le degré de solidarité et / ou de rentabilité qu'il souhaite donner à son épargne (cf. graphique ci-dessous).
2. L'épargnant a le pouvoir de contrôler l'utilisation qui est faite de son argent. Sur ce type de placement chacun peut savoir concrètement à quoi sert son épargne (cf. plus bas L'épargne solidaire et les financements solidaires).

## Les produits d'épargne solidaire en 2004



Le % de solidarité indique la part des produits d'investissement solidaire<sup>1</sup> transmise à des acteurs financiers solidaires

Le % de rentabilité indiqué correspond à la performance maximum atteinte en 2004

voir glossaire en annexe II. en page 29

## L'épargne solidaire et les financements solidaires

→ Des résultats solides...

L'épargne solidaire, depuis plus de 20 ans, donne la possibilité au souscripteur de soutenir des projets et activités qui rencontrent des difficultés à se financer auprès des secteurs classiques.

Ainsi, depuis 1983 :

- plus de **4.000.000 micro-crédits** ont pu être accordés, à travers le financement local de 800 institutions de micro-finance, dans 91 pays,
- près de **90.000 emplois** ont pu être créés en France, pour des personnes en situation de grande exclusion, à travers le **financement de 49.000 projets**,
- tandis que **5.400 familles** traversant une période de précarité ont pu être logées (depuis 1985) en France.

En 2004, les acteurs financiers solidaires ont pu créer ou consolider 13.500 emplois en finançant 8 000 entreprises, loger 800 nouvelles familles, financer 428 projets environnementaux, biologiques, écologiques ou culturels en France et accorder 921.000 microcrédits dans des pays du Sud et de l'Est.

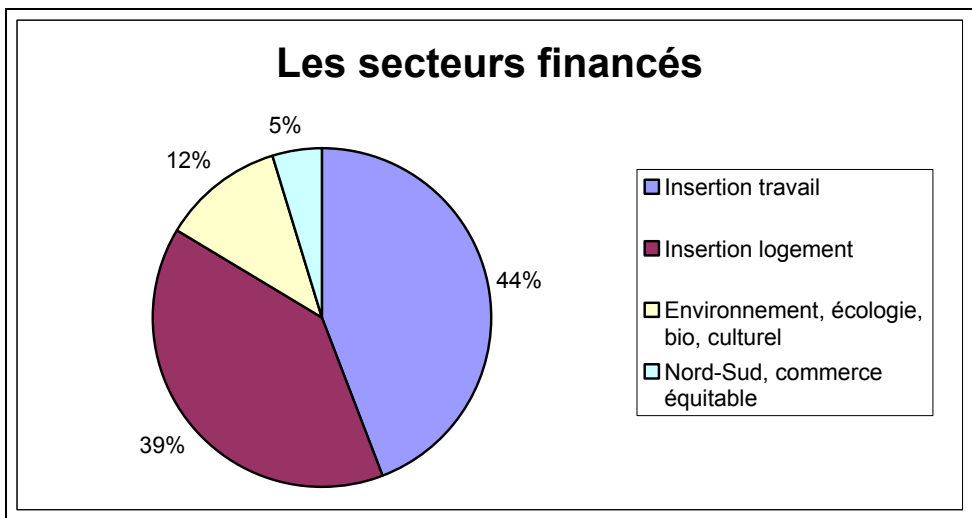
→ Des financements orientés vers l'insertion en France...

En terme de répartition, les secteurs financés grâce à l'épargne solidaire se situent principalement en France avec :

- 44% des financements affectés à l'insertion par le travail de personnes défavorisées (chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées)
- 39% des financements affectés à l'insertion par le logement de personnes ou familles en grande difficulté.

**Au total, en 2004, ces deux secteurs mobilisaient 83% des financements solidaires, ce qui est conforme aux attentes des Français sur la destination des fonds collectés.**

La part du financement de projets liés à l'environnement, l'écologie ainsi que l'agriculture biologique et ses réseaux de distribution ne représente pour le moment que 12%, mais il s'agit encore d'un secteur en émergence qui progresse fortement. Le soutien aux pays du Sud mobilise 5% des financements solidaires, mais l'impact des sommes apparemment modestes bénéficie à un très grand nombre (il s'agit essentiellement de microcrédit).



# Les acteurs du secteur et leur poids dans le circuit des finances solidaires

L'épargne, pour devenir solidaire et atteindre son objectif de financement d'activités non financées par les marchés classiques, passe par des opérateurs qui forment et développent depuis plus de 20 ans les circuits des finances solidaires. Ces opérateurs sont de 2 types :

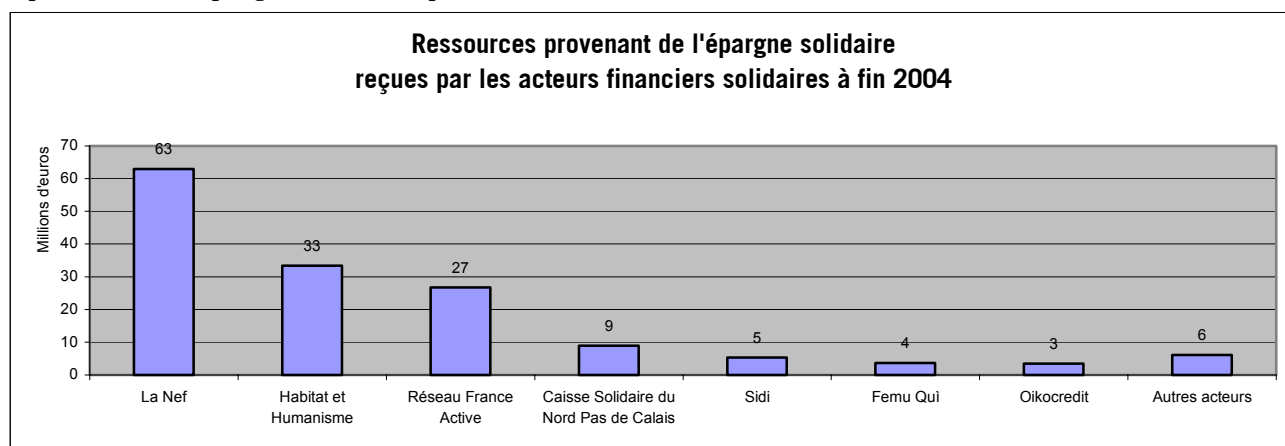
1. **Les acteurs financiers solidaires de terrain**, qui collectent (directement ou indirectement) l'épargne solidaire et d'autres ressources, et dont la mission essentielle est de financer les projets solidaires.
2. **Les banques et sociétés de gestion**, qui collectent l'épargne et l'orientent vers les acteurs financiers solidaires ou parfois, directement vers les projets.

L'ensemble de ces acteurs joue un rôle essentiel dans ces circuits et c'est leur alliance qui permet le bon développement du secteur.

## Les acteurs financiers solidaires et l'épargne solidaire :

Pour se procurer des ressources, les acteurs financiers solidaires mobilisent l'épargne solidaire à la fois à travers leurs propres produits d'épargne et ceux de leurs réseaux bancaires partenaires (*cf. plus loin Les banques et gestionnaires de fonds*).

Les ressources issues de l'épargne solidaire se répartissent comme suit (les montants indiqués correspondent aux ressources reçues par les acteurs financiers solidaires et non au montant – sensiblement supérieur – de l'épargne mobilisée pour obtenir ces ressources) :



### La Nef, premier acteur financier à mobiliser de l'épargne solidaire :

La Nef est l'acteur qui mobilise largement de l'épargne solidaire à travers ses 8 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol. Grâce à cette ressource financière, la Nef finance des projets respectueux de l'Homme et de l'environnement.

**Habitat et Humanisme** propose 7 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol. Grâce à ces fonds, Habitat et Humanisme achète et réhabilite des logements dans des quartiers socialement équilibrés pour des personnes en difficultés.

**Le réseau France Active** est le troisième grand acteur qui mobilise de l'épargne solidaire pour alimenter ses ressources. Bénéficiaire de 10 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol, il finance ainsi des activités d'insertion et de création d'emplois en France.

**La Caisse Solidaire du Nord-Pas de Calais** est le premier acteur financier « régional » en terme de mobilisation de l'épargne solidaire. Elle bénéficie de 3 produits d'épargne solidaire et finance ainsi des projets créateurs d'emplois dans la région du Nord Pas de Calais.

**La SIDI**, société créée par le CCFD, finance des projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est grâce à l'épargne qu'elle collecte via la prise de parts dans son capital.

**Femu Qui** est un acteur financier à dimension régionale qui propose des actions dans son capital pour financer des entreprises créatrices d'emplois en Corse.

**Oikocrédit** est le deuxième acteur financier solidaire, après la SIDI, à mobiliser de l'épargne en France pour financer des projets dans le Sud. Cette structure propose des actions dans son capital.

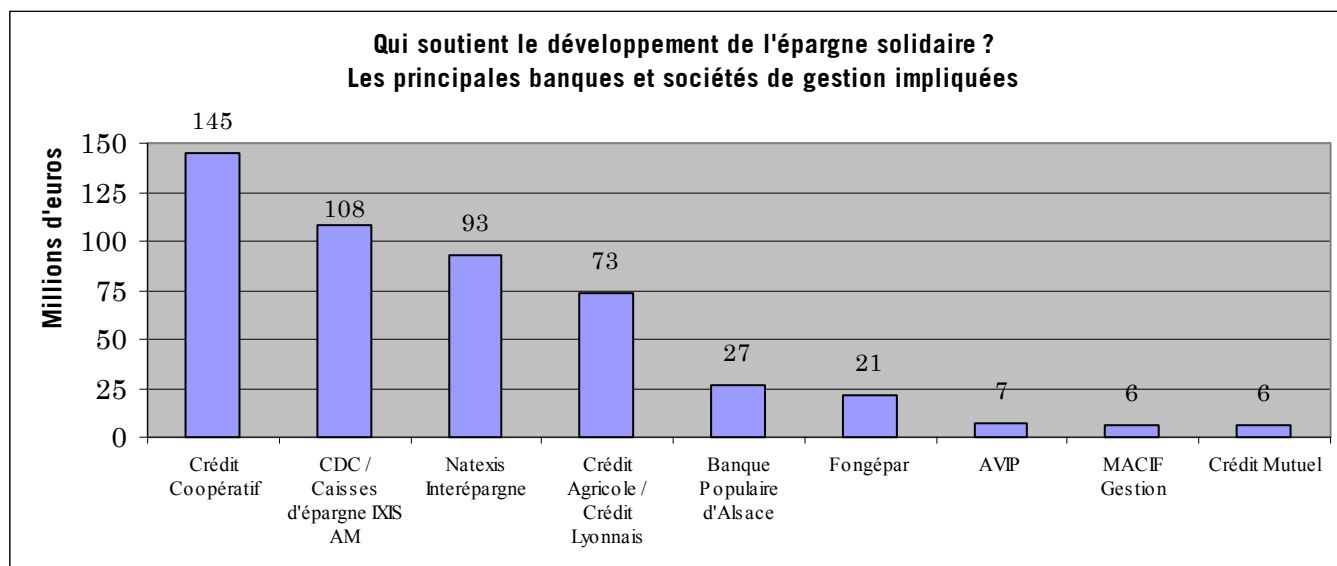
Parmi les autres acteurs financiers solidaires qui font appel à l'épargne solidaire, nous retrouvons : Autonomie et Solidarité, l'Adie, Garrigue, les Cigales, les Clefes, Habitat Solidaires et IÉS.

## Les banques et gestionnaires de fonds...

### ... et l'épargne solidaire

Les réseaux bancaires jouent un rôle important dans le développement des finances solidaires. En étant plus nombreux à s'impliquer dans le secteur, ils rendent plus accessibles les produits d'épargne solidaire au grand public.

Le total de l'épargne solidaire collectée par les banques (livrets d'épargne) et sociétés de gestion (sicav et FCP) s'élève à 501M€ à fin 2004, (173M€ pour les produits de partage, 198M€ pour les produits d'investissement solidaire et 130M€ pour l'épargne salariale) et se répartit comme suit :



#### Le Crédit Coopératif, toujours leader

Avec 11 produits d'épargne ayant le label Finansol, le Crédit Coopératif (comprenant la banque et la société de gestion Ecofi Investissements) reste l'acteur qui propose le plus grand choix de produits d'épargne solidaire. Pour mieux répondre aux besoins des épargnants, le Crédit Coopératif ne cesse d'innover en proposant une large gamme de produits d'épargne solidaire (Livrets, FCP, Codevi, compte courant...) qui bénéficient à un nombre croissant d'organismes solidaires. En 2004, ses produits ont connu la croissance la plus importante du secteur (+30%, contre 14% pour la moyenne du secteur de l'épargne solidaire).

**Le Groupe Caisse d'Épargne** propose aux côtés de la **Caisse des Dépôts** 1 produit d'épargne solidaire labellisé Finansol : le FCP Insertion Emplois. Ce fonds, qui a plus de 10 ans, est le pionnier de la finance solidaire dans sa catégorie (FCP d'investissement solidaire ou 90/10). Il a donc conquis depuis ces années une certaine réputation auprès des souscripteurs, de plus aujourd'hui 26% de son encours provient de l'épargne salariale. Sa croissance a été de 14% en 2004.

Ce fonds investit sur proposition de France Active dans des entreprises du secteur de l'insertion.

**Natexis Interépargne**, est le leader en France de l'épargne salariale, et également l'établissement le plus engagé dans la promotion de l'épargne solidaire auprès des entreprises. Il a notamment mis en place une formation spécifique sur l'épargne solidaire à l'intention des entreprises et de leurs salariés. Natexis Interépargne oriente actuellement l'épargne qu'il collecte vers 3 organismes financiers solidaires : ADIE, Habitat et Humanisme et France Active.

**Le Crédit Agricole** propose 5 produits d'épargne solidaire ayant le label Finansol, dont 2 proviennent de son rapprochement avec le Crédit Lyonnais et 1 de l'épargne salariale. L'épargnant peut, à travers ces produits, soutenir les actions de la Fondation Solidarité Mutualiste, de France Active, d'Habitat et Humanisme ou du CCFD.

**La Banque Populaire d'Alsace** propose, depuis 1999, 1 livret d'épargne (le livret Codevaïr) ayant le label Finansol, qui permet aux épargnants de contribuer au financement de projets liés à l'environnement. La

banque populaire d'Alsace a créé le Comité indépendant Prévair pour sélectionner et financer les projets préservant l'environnement.

**Fongépar**, gestionnaire d'épargne salariale des Caisses d'Epargne et de CNP assurances, commercialise auprès des salariés des entreprises le fonds Fongépar Insertion Emplois, fonds d'épargne salariale solidaire intégralement investi dans le FCP Insertion Emplois.

**AVIP**, compagnie d'assurance du groupe AGF / Allianz, propose une assurance-vie labellisée Finansol qui bénéficie à Habitat et Humanisme et permet à cette structure d'acheter des biens immobiliers en centre ville et de loger des personnes en difficulté.

**Macif Gestion** propose 2 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol dont un produit d'épargne salariale solidaire. Ces produits soutiennent des entreprises du secteur de l'insertion. En 2004, ils ont connu une importante croissance (+18% de leur encours).

**Le Crédit Mutuel** propose 1 produit d'épargne solidaire labellisé Finansol. Ce produit bénéficie à France Active pour soutenir des entreprises du secteur de l'insertion.

D'autres sociétés de gestion participent au développement de l'épargne solidaire : le Crédit Municipal de Nantes et, depuis 2005, le Crédit Municipal de Paris et Meeschaert Gestion privée.

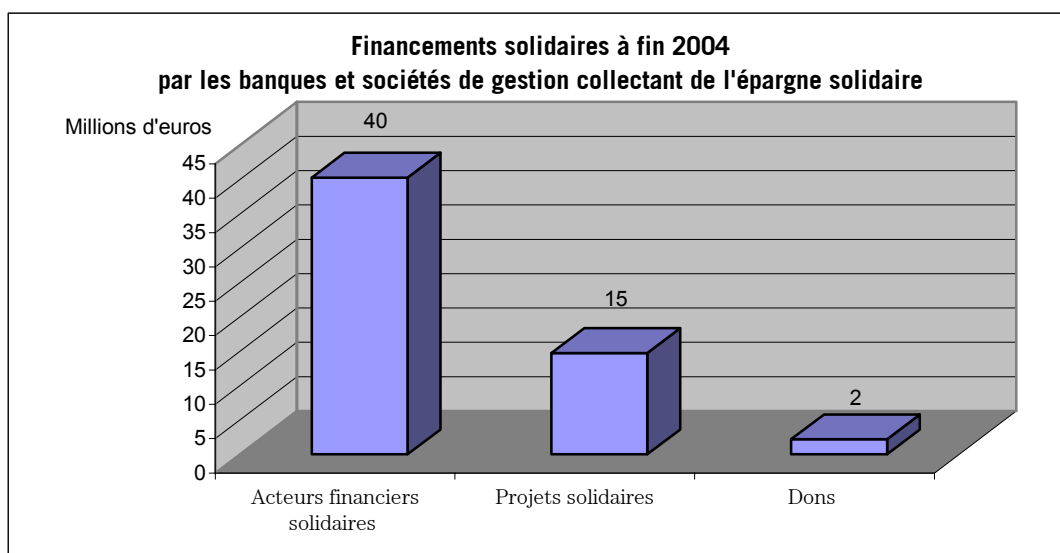
### ... et le financement solidaire

Les banques et sociétés de gestion travaillent en véritable partenariat avec les acteurs financiers solidaires de terrain en mettant à leur disposition des ressources via des produits bancaires (livrets, comptes courants, FCP, SICAV, assurance vie) et en travaillant avec eux pour le choix des projets qu'elles soutiennent directement.

Ce partenariat se traduit de la manière suivante :

1. en transmettant une partie des ressources collectées par l'épargne solidaire (produits d'investissements) aux **acteurs financiers solidaires** pour leur permettre de soutenir des projets ;
2. en finançant directement des **projets solidaires**, en partenariat avec des acteurs financiers solidaires ;
3. en reversant **les dons** issus des produits de partage à des associations ou acteurs financiers solidaires.

Leur contribution au secteur se répartit de la manière suivante :





## Le collectif associatif français des finances solidaires

Aujourd'hui, 30 % des Français ont entendu parler des finances solidaires. L'association Finansol a pour principal rôle d'accroître la notoriété de ces circuits financiers en attirant davantage de souscripteurs vers les produits d'épargne solidaire afin de financer plus de projets solidaires.

Fondée en 1995 par des organismes financiers solidaires de terrain et les trois principales banques françaises engagées dans une démarche de solidarité, Finansol est le collectif qui représente, pour la France, le secteur des finances solidaires dont il réunit aujourd'hui la plupart des acteurs.

### Les missions de Finansol

#### Stimuler l'intérêt du public pour pratiquer l'épargne solidaire et donner du sens à son argent

Afin de sensibiliser un large public, Finansol a un double rôle :

☞ Elle stimule l'intérêt des citoyens en diffusant de l'information pédagogique sur le fonctionnement des circuits financiers solidaires. Finansol est le point d'information clé pour les citoyens attirés par les finances solidaires grâce notamment au portail des finances solidaires : [www.finansol.org](http://www.finansol.org), unique site Internet français permettant de trouver une information riche et actualisée sur le secteur. Elle organise régulièrement des campagnes de communication grand public : les Semaines de l'Épargne Solidaire.

☞ Elle incite les épargnants à la souscription de produits d'épargne solidaire. Elle apporte avec le concours du Comité du label Finansol une information fiable et d'actualité sur ces produits et leurs distributeurs.

#### Renforcer le secteur des finances solidaires

☞ Auprès des pouvoirs publics.

Finansol est l'interlocuteur principal et légitime de lobbying auprès des pouvoirs publics et des groupes réglementaires pour rendre le cadre fiscal, juridique et réglementaire plus incitatif pour les épargnants et les circuits financiers solidaires.

Au niveau local, elle sensibilise les élus et les collectivités territoriales aux finances solidaires pour qu'ils les intègrent dans leurs politiques de développement local.

Au niveau national, elle entretient des relations étroites avec les ministères et les parlementaires pour intervenir dans différents processus législatifs où sont notamment définies les nouvelles mesures fiscales.

☞ Auprès des chercheurs et experts pour développer son Observatoire des finances solidaires permettant de mesurer l'évolution de ce secteur au fil du temps et d'envisager son développement.

☞ En Europe et au-delà, pour mettre en œuvre un Système Financier Solidaire Européen et Mondial, cadre de coopération entre acteurs des finances solidaires des différentes régions du monde.

### Les membres de l'association

Les membres de Finansol sont répartis en trois collèges.

#### Des acteurs financiers solidaires de terrain collectant l'épargne solidaire, rencontrant et finançant les porteurs de projets

*Adie, Alsace Financement Solidaire, Autonomie et Solidarité, Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais, Caisse solidaire de Franche Comté, Fédération des Cigales, Fédération Love Money pour l'Emploi, France Active, France Initiative Réseau, Garrigue, Habitat et Humanisme, Habitats Solidaires, Ides, IES, La Nef, OikoCredit, Racines, Sidi, Sifa.*

#### Des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité gérant l'épargne solidaire et soutenant les membres du premier collège

*Caisses d'Épargne / Ixis AM, Caisse des Dépôts, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Macif Gestion.*

#### Des institutions et personnalités qualifiées soutenant les buts de l'association

*CCFD, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, Claude Alphandery, Pierre Courtoux, Benoît Granger et Marie-Hélène Gillig.*





## Supplément hebdomadaire « Economie & Entreprises ».

*La Croix*, quotidien d'informations générales (378 000 lecteurs), est heureux de publier pour la 3<sup>e</sup> année consécutive le **Baromètre des Finances solidaires** le lundi 7 novembre 2005.

*La Croix* met en avant régulièrement des initiatives sur ce thème et salue donc ce projet de Finansol dont le quotidien est partenaire depuis 2003.

Le site <http://www.la-Croix.com> accordera également une visibilité à ce Baromètre à partir du 7 novembre prochain.

\* \* \*

La Croix *publie chaque jour un supplément :*

- « *Économie & Entreprises* »
- « *Sciences & Éthique* »
- « *Parents & Enfants* »
- « *Livres & Idées* »
- « *Forum & Débats* »
- « *Religion & Spiritualité* »

La Croix propose donc un cahier de 8 pages « *Économie & Entreprises* » tous les lundis qui décrypte l'actualité économique pour la rendre accessible à tous de façon didactique et vivante.

Ce supplément aborde la vie et la stratégie des entreprises, reste attentif à toutes les implications de l'économie dans la vie quotidienne, et s'intéresse aux initiatives les plus porteuses dans le domaine de « *l'économie solidaire* ».

### **Correspondants au quotidien *la Croix* :**

Guillaume GOUBERT, rédacteur en chef, responsable du cahier « Economie & Entreprises »,  
Tél. : 01.44.35.65.28

Nathalie THANNBERGER, responsable de la communication, Tél. : 01.44.35.65.12





## Un soutien diversifié et décentralisé

La Caisse des Dépôts, avec ses directions régionales, appuie depuis plusieurs années la création d'entreprises et d'activités d'utilité sociale, créatrices d'emplois et renforçant la cohésion sociale.

Elle s'implique ainsi dans le développement de la collecte d'une épargne éthique et solidaire et dans celui d'outils financiers répondant aux nouveaux besoins des ces entreprises et associations. Elle joue un rôle significatif dans la promotion de la responsabilité sociale et financière des entreprises.

Pour toutes ces raisons elle est membre de Finansol et soutient activement plusieurs de ses membres tels que France Active, dont elle est fondatrice, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) ou l'Institut de développement de l'économie sociale (IDES).

Elle participe ainsi naturellement, aux côtés de Finansol, à la conception du *Baromètre des finances solidaires* qui doit devenir un précieux instrument d'analyse dans le domaine du financement d'entreprises, de projets et d'associations solidaires.

**Contact:**

**Khalid EZZINBI**

**Tel : 01 58 50 72 31**

**Mail : [khalid.ezzinbi@caissedesdepots.fr](mailto:khalid.ezzinbi@caissedesdepots.fr)**





## Une région plus humaine

Nous souhaitons une Ile-de-France plus humaine. C'est pourquoi la Région Ile-de-France encourage l'économie sociale et solidaire, important gisement d'activités et d'emplois à forte valeur ajoutée sociale. Nous participons activement à l'émergence et à la concrétisation de projets : organisation de la seconde convention d'affaires de l'économie sociale et solidaire ; soutien important pour la mise en place de la première Semaine de l'Épargne Solidaire en Ile de France, financement de l'Adie, de France Active, des Couveuses d'activité, subventions aux structures d'insertion et soutien aux manifestations du commerce équitable; création de plusieurs dizaines d'emplois-tremplin dans ce secteur, etc ...

C'est tout naturellement que la Région Ile de France soutient activement le secteur des finances solidaires aux côtés de Finansol en participant notamment à la conception du *Baromètre des finances solidaires* qui est un outil important permettant de comprendre l'évolution de ce secteur et de mesurer son potentiel de développement.

Jean-Paul Huchon  
Président de la Région Ile-de-France

**Contact : Sandrine Kocki**  
**Tel : 01 53 85 66 50**  
**Mail : [presse@iledefrance.fr](mailto:presse@iledefrance.fr)**  
**Site : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**







## Crédit Coopératif : la banque au cœur des solidarités

Le Crédit Coopératif est le partenaire bancaire des organismes d'intérêt général : associations, mutuelles, coopératives... Il est un acteur majeur de la finance solidaire et œuvre pour son développement en France et en Europe :

- Pionnier en 1983 avec la création du premier FCP de partage *Faim et Développement*, le Crédit Coopératif continue d'innover et enrichit en permanence **son offre de produits bancaires et de placements socialement responsables** : FCP, livrets d'épargne, Codevi, carte bancaire...
- En leur apportant tous ses **savoir-faire techniques**, il accompagne les associations et les établissements financiers solidaires dans la réalisation de leurs projets. Il est notamment le partenaire de l'Adie, France Active, la Caisse Solidaire Nord-Pas-de-Calais, la société financière de la Nef...
- Il œuvre à **la promotion du crédit solidaire et intervient en financement ou en garantie**, pour permettre aux très petites entreprises d'accéder au crédit.
- Il est engagé dans **la promotion et le développement de la finance solidaire**. Il est à ce titre membre du bureau de Finansol. Au niveau européen, il est membre fondateur de la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA).

Contact presse : Claude Sevaistre : 01 47 24 89 71

[claudesevaistre@coopanet.com](mailto:claudesevaistre@coopanet.com)



# Annexe I : Le label Finansol

## Les objectifs du label Finansol

Pour encourager les citoyens à mettre en conformité leur épargne avec leurs convictions et leurs critères éthiques, sociaux et environnementaux, l'association Finansol a créé en 1997 le label Finansol. Face au nombre croissant d'outils d'épargne répondant à cette demande, il était nécessaire que les souscripteurs soient assurés de trouver la garantie d'éthique et de solidarité qu'ils recherchent. En effet, plus que tout autre, un outil d'épargne solidaire se doit d'être exemplaire autant dans les placements qu'il propose que dans l'usage des fonds qu'il permet de rassembler.

Le label Finansol vise à donner cette garantie de transparence, d'éthique et de solidarité aux produits d'épargne qu'il distingue.

Il s'engage sur la véracité de l'information qui est donnée aux souscripteurs concernant les critères de collecte de cette épargne, mais aussi sur l'utilisation des ressources collectées. Il garantit aux épargnants leur contribution au financement de projets solidaires.

Ceci implique, évidemment qu'un suivi permanent soit assuré par le Comité indépendant du label Finansol.

## Le fonctionnement

Créé aux premiers jours de l'association, le label Finansol est depuis 1998 sous la responsabilité du Comité du label Finansol composé de personnalités indépendantes représentatives de la société civile. Elues pour deux ans, elles sont issues des mondes de l'économie sociale et solidaire, financier, éthique, syndicaliste et de la presse. Ce Comité a plusieurs tâches. Il définit les critères d'attribution du label, il étudie et statue sur les nouvelles candidatures et après un contrôle annuel, il reconduit le label aux produits ayant fait la preuve de leur conformité aux critères.

On compte aujourd'hui 48 produits d'épargne solidaire labellisés Finansol.

## Les Critères d'attribution du label

*Extrait du « Label Finansol - règlement 2004 »*

### Article 3 : Éligibilité du produit

Pour les organismes présentant un premier produit d'épargne au label, ce produit doit exister depuis au moins 6 mois.

### Article 4 : Critères de solidarité

#### **Critère N°1 : l'encours de l'épargne finance des projets solidaires**

Une part de l'épargne collectée<sup>2</sup> doit financer des structures exerçant une « activité solidaire ».

Le Comité sera vigilant sur les conditions d'emploi de la part de l'épargne ne finançant pas des activités solidaires (prise en compte de critères extra-financiers).

et / ou :

#### **Critère N°2 : les revenus de l'épargne financent des projets solidaires**

Au moins 25 % du revenu ou de la performance de l'épargne est versé sous forme de don à des organismes solidaires (ONG, ...).

Le Comité sera vigilant sur les conditions d'emploi de l'encours de l'épargne (prise en compte de critères extra-financiers).

### Article 5 : Critères de transparence et d'information

---

<sup>2</sup> Si le produit d'épargne est une Sicav, FCP, FCPES (épargne salariale solidaire), au moins 5% de l'épargne collectée doit financer des entreprises exerçant une « activité solidaire ».

Pour les autres produits d'épargne, si l'encours est fongible dans l'actif du gestionnaire, au moins 10% de l'actif du gestionnaire doit servir à financer des activités solidaires ; dans le cas contraire, au moins 10% de l'épargne collectée doit servir à financer des activités solidaires

Pour recevoir le label Finansol pour un produit d'épargne, l'organisme gestionnaire du produit d'épargne doit mettre en œuvre les deux points suivants :

### **1 /Correspondant Épargne solidaire**

L'organisme gestionnaire doit désigner en son sein un Correspondant Épargne solidaire, chargé de tenir à la disposition des réseaux de distribution et des épargnants potentiels, ou des souscripteurs, non seulement les rapports légaux concernant l'épargne solidaire labellisée mais également la liste à jour des structures solidaires financées et une information sur l'utilisation solidaire du produit d'épargne comme décrit au 2/ ci-après.

L'organisme doit pouvoir établir qu'il est en mesure d'assurer ce service.

### **2 / Information des épargnants**

- *Bulletin de souscription*

Le gestionnaire met à la disposition de l'épargnant un bulletin de souscription présentant, outre les caractéristiques légales et financières du produit, son caractère solidaire : solidarité de l'épargnant qui renonce à une partie des revenus ou de la performance, et caractère solidaire des organismes financés grâce à cette épargne.

- *Lettre d'information aux souscripteurs*

Le gestionnaire de l'épargne, et/ou le(s) bénéficiaire(s) du financement solidaire qu'il mandate, s'engage à diffuser une information régulière au moins annuelle aux souscripteurs, selon le moyen de son choix, en précisant, outre le rendement et les aspects financiers de cette épargne, son caractère solidaire, c'est-à-dire l'utilisation faite des fonds pour des activités solidaires.

Le Comité du label veillera à la qualité et la clarté de l'information diffusée par le gestionnaire ou l'organisme qu'il aura mandaté, tant en ce qui concerne l'information légale que celle liée à l'utilisation solidaire du produit d'épargne.

# Annexe II. Glossaire

---

## **Produits d'épargne solidaire**

Un produit d'épargne est solidaire s'il fonctionne selon l'un des deux mécanismes suivants : l'investissement solidaire ou le partage.

### **L'investissement solidaire**

Le mécanisme de solidarité de l'investissement solidaire se situe au niveau de l'épargne. Pour être solidaire, au moins 10% de l'épargne doivent être destinés au financement de projets solidaires.

### **Le partage**

Le mécanisme de solidarité de partage se situe au niveau du revenu de l'épargne : une partie du revenu généré par l'épargne est distribuée sous forme de don à des organismes solidaires. Pour être solidaire, au moins 25% des revenus doivent être partagés, sous forme de don, avec des organismes solidaires choisis par l'épargnant. L'épargne n'est donc pas investie directement dans des projets solidaires, mais souvent en obligations d'Etats dont les revenus génèrent des dons pour financer des institutions financières ou projets solidaires.

---

## **Revenu**

Il s'agit de la somme qui est perçue par l'épargnant comme fruit de son placement.



# Pour aller plus loin

Site portail des finances solidaires

[www.finansol.org](http://www.finansol.org)

Vous pourrez notamment y obtenir

1. les fiches descriptives des produits d'épargne solidaire et des acteurs financiers solidaires que vous pourrez sélectionner en fonction d'un certains nombres de critères (type de projets financés, rendement financier, sécurité, liquidité...).
2. des dossiers de presse complémentaires
3. consulter le « Guide des Initiatives soutenues par l'épargne solidaire » pour venir découvrir le parcours de porteurs de projets soutenus par ce circuit.

## Contact presse

### Finansol

133 rue Saint-Maur  
75011 Paris

### Contact presse : Mathilde Castres

T. 01 53 36 80 60

e-mail. [mathilde.castres@finansol.org](mailto:mathilde.castres@finansol.org)